ORGANISATION DU SUIVI ANNUEL DES SERVICES LABELLISES IHAB ET MODALITES DE REEVALUATION

Procédure approuvée par les membres du CA le 15/05/17 et actualisée en septembre 2025

Votre établissement a obtenu le label IHAB. Félicitations !

Le label IHAB est attribué pour 4 ans. Pour mieux valoriser le suivi IHAB et aider les équipes labellisées à poursuivre régulièrement l'amélioration de leurs pratiques, la procédure suivante est mise en place :

1. LE SUIVI :

Il s'organise selon la trame chronologique ci-joint.

➢ L'année de la labellisation = N

Après l'obtention du label, les services labellisés reçoivent un plan d'action (PAQ) reprenant les améliorations nécessaires et/ou suggérées du rapport d'évaluation (document transmis par mail).

Chaque année, le COPIL ajoute à ce plan d'action, les actions mises en œuvre, et les difficultés rencontrées.

En parallèle, **avant le 1er mars de chaque année,** les services complètent et joignent sur leur espace adhérent les formulaires suivants :

- La fiche de renseignements maternité et +/- néonatalogie et pédiatrie,
- Les statistiques d'alimentation en maternité et +/- en néonatalogie,
- Les tableaux de statistiques d'alimentation des nouveau-nés et leur analyse pour l'année passée,
- La ou les DLI.

➢ N+2

Au cours du dernier trimestre N+2, les services labellisés réalisent l'enquête auprès des mères de maternité et +/- de néonatalogie (Cf. document Enquête auprès des mères : Modalités de réalisation et règles de remplissage transmis par la Coordination IHAB France en septembre N+2). Cette enquête prépare les services à la réévaluation et permet de déterminer des axes de travail.

➢ N+3

Au cours du premier trimestre N+3 et 1 mois avant l'entretien en visio, les services labellisés transmettent à la Coordination IHAB en charge du suivi annuel :

- Le plan d'action actualisé,

- Les résultats de l'enquête IHAB auprès des mères (qui aborde les 3 principes et les recommandations) et leur analyse,
- Les éventuels résultats des audits et EPP réalisés pour répondre au plan d'action.

Ces documents serviront de base pour initier les échanges lors de l'entretien avec la Coordinatrice IHAB en charge du suivi. Cette rencontre est essentielle pour orienter et adapter le plan d'action en vue de la réévaluation. Elle aura lieu en visio entre janvier et avril de l'année N+3.

A l'issue de cet entretien, la Coordinatrice IHAB en charge du suivi annuel établit un rapport de suivi qu'elle transmet aux services labellisés ainsi qu'à la Coordination IHAB en charge des évaluations.

En prévision de la réévaluation, la Coordination IHAB en charge des évaluations prend alors le relais et assure l'accompagnement des services jusqu'au renouvellement du label.

Pour prétendre à une réévaluation simplifiée, le service doit effectuer le suivi annuel IHAB avec attention, et les données doivent être remplies rigoureusement et transmises dans les délais impartis.

2. LES REEVALUATIONS :

Les réévaluations ont lieu de préférence entre janvier et juin de l'année N+4. Ainsi, la réévaluation n'a pas forcément lieu 4 ans pile après la précédente évaluation. Cependant, pour des raisons d'organisation, il est possible que certaines réévaluations aient lieu entre septembre et décembre de l'année N+4.

Les dates précises de la réévaluation sont rapidement communiquées à l'équipe au cours du suivi à N+3.

L'estimation financière des frais d'évaluation et d'adhésion est envoyé à l'établissement l'été N-1 de la réévaluation.

La première réévaluation d'une maternité labellisée est toujours complète.

La 2e réévaluation peut être simplifiée, si le service répond aux attendus du suivi.

Les membres du Conseil d'Administration d'IHAB France valideront le type de réévaluation proposé selon les informations transmises par les Coordinatrices IHAB.

En cas de réévaluation simplifiée, la réévaluation suivante sera systématiquement complète.

NB : Si l'encadrement de l'équipe ou le COPIL décide en accord avec sa direction, qu'une réévaluation complète est plus adaptée, quelle qu'en soit la raison, elle peut le signaler à tout moment à la Coordination IHAB du suivi ou des évaluations.

Attention : En cas de demande de report d'évaluation, l'évaluation reportée sera obligatoirement complète. De plus, la réévaluation suivante sera également complète et se déroulera 3 ans après.

Sur quels critères pourra être proposée une évaluation simplifiée ?

- Le Conseil d'Administration d'IHAB France tiendra compte du dossier présenté et discuté au Comité d'Attribution pour la réévaluation précédente, afin d'envisager ou non la possibilité d'une réévaluation simplifiée.
- Tous les éléments du suivi auront été transmis, dans les délais fixés et en utilisant les documents mis à disposition par IHAB France.
- Les critères portant sur les résultats du suivi, sont les suivants :
 - Les résultats des statistiques sont analysés et cohérents. Des actions sont mises en place pour les améliorer,
 - L'enquête auprès des mères (en maternité et en néonatalogie) est analysée ; elle donne des réponses adéquates (>80%) pour la plupart des questions,
 - La vérification des compétences est effectuée rigoureusement et le plan de développement des compétences mis à jour est adapté selon les besoins,
 - L'équipe et le COPIL sont actifs et restent stables.
- Le Conseil d'Administration tiendra compte également de la situation de chaque établissement pour valider une réévaluation simplifiée.

3. LA PROCEDURE DE REEVALUATION SIMPLIFIEE :

Elle est organisée sur le modèle des évaluations complètes, mais avec moins d'interviews :

- Examen des documents du service si modifiés (à transmettre avant la réévaluation) : politique, charte, protocoles, plan de formation,
- Examen des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés et des taux de formation des personnels (à transmettre avant la réévaluation),
- Réunion d'accueil : avec membres de la direction, chef(s) de pôle ou de service, cadres, référents du projet IHAB,
- Trois entretiens : un avec un ou des membres de la direction, un avec le(s) chef(s) de pôle ou de service, un avec le ou les cadre(s),
- Interviews très courtes des soignants présents dans le(s) service(s), choisis de manière aléatoire,
- Interviews de 8 à 12 femmes enceintes (selon le type de service),
- Interviews de 10 à 15 mères dont 2 à 3 césarisées (selon le type de service),
- Interviews de 6 à 8 mères dont le bébé a été transféré en néonatalogie (pour les types 2 et 3)
- Réunion de restitution (avec direction, cadres et référents, soignants)

Les visites sont organisées avec 2 à 5 évaluateurs durant 3 à 4 jours.

La participation financière (hors adhésion) demandée aux établissements pour une réévaluation simplifiée sera de 70% du montant d'une réévaluation complète.

Certificat d'engagement pédiatrique : Que l'évaluation soit complète ou simplifiée, les attendus pour les services de pédiatrie restent les mêmes (cf. document [IHAB-en-pediatrie-Cadre-et-conditions-2020-V5.pdf (i-hab.fr))]

SUIVI D'UNE MATERNITE LABELLISEE IHAB – LES GRANDES ETAPES

Avant le 1er mars de chaque année (N+1, N+2 et N+3), remplir sur l'espace adhérent :

- Les FR[1] avec les données obstétricales
- Les statistiques d'alimentation et leurs analyses
- La DLI[2]
- L'enquête auprès des mères et son analyse (uniquement en N+3)

⚠ N+3 : envoi 1 mois avant l'entretien en visio et avant le 1er mars

Année N

OBTENTION DU LABEL IHAB

Année N+1

Suivre PAQ[3]

Année N+2

- Suivre le PAQ
- Au dernier trimestre, réaliser l'enquête auprès des mères
- Planifier le RDV visio avec la Coordination IHAB en charge du suivi pour le 1er trimestre N+3

Année N+3

Préparation de la réévaluation : suivi tous les 2 à 3 mois avec la Coordination IHAB en charge des évaluations

Année N+4

1er semestre REEVALUATION

[1]FR : Fiches de Renseignements
Les tableaux des statistiques d'alimentation des nouveau-nés sont à joindre en complément des formulaires de statistiques.
[2]DLI : Déclaration de Lien d'Intérêt
[3]PAQ : Plan d'Action Qualité basé sur le rapport du comité d'attribution et envoyé par mail au COPIL

Pour plus d'infos voir : Organisation du suivi annuel des services labellisés IHAB et modalités de réévaluation

IHAB
INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS - FRANCE